

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-17

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Communal : Compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2014 de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

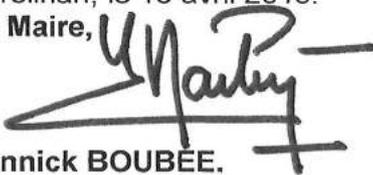
Contre : 0

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-18

Date de la convocation : 02/04/2015
Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Communal : compte administratif 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO délibérant, sur le compte administratif de la commune pour l'année 2014 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	805 563,67	0,00	0,00	713 137,96	805 563,67	713 137,96
Opérations de l'exercice	1 946 718,70	2 069 168,79	4 836 405,12	5 701 456,50	6 783 123,82	7 770 625,29
Totaux	2 752 282,37	2 069 168,79	4 836 405,12	6 414 594,46	7 588 687,49	8 483 763,25
Résultat de clôture	683 113,58	0,00	0,00	1 578 189,34	0,00	895 075,76
Restes à réaliser	437 483,00	303 103,00			437 483,00	303 103,00
Totaux cumulés	1 120 596,58	303 103,00	0,00	1 578 189,34	437 483,00	1 198 178,76
Résultats définitifs	817 493,58	0,00	0,00	1 578 189,34	0,00	760 695,76

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif exercice 2014: Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 28

Pour : 22

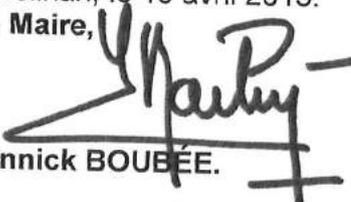
Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde).



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-19

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Communal : Affectation des résultats de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2014 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2014	122 450
2- Résultat d'investissement antérieur	- 805 563
3- Résultat cumulé	- 683 113
4-Restes à réaliser Dépenses	437 483
5-Restes à réaliser Recettes	303 103
6-Résultat cumulé	- 817 493
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2014	865 051
2-Résultat de fonctionnement antérieur	713 137
3-Résultat cumulé	1 578 188

Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0 1 578 188
b/ résorption du déficit d'investissement	- 817 493
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	760 695
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	683 113
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	817 493
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	760 695
Restes à réaliser en dépenses	437 483
Restes à réaliser en recettes	303 103

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

Contre : 2 (M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Abstentions : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-20

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Vote des taux des taxes locales 2015

Le Conseil Municipal

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat).

fixe les taux des taxes locales pour l'année 2015 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition 2015	Taux votés Pour 2015	Produit correspondant €
Taxe d'habitation	10 811 000	13,46 %	1 455 161
Taxe Foncière (bâti)	7 320 000	18,42 %	1 348 344
Taxe Foncière (non bâti)	28 300	59,70 %	16 895
Produit fiscal attendu			2 820 400

Coefficient de variation des taux : 1,020013



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-21

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Communal : budget primitif 2015

Monsieur ZYTYNSKI, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget de la commune pour 2015.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 6 340 999 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général **1 120 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 012- charges de personnel **2 600 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 014 – atténuation de produits**0 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 65- autres charges de gestion courante**970 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Compte 6574- Subvention associations, personnes privées**295 590 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Détail des subventions en annexe.

Chapitre 66 – charges financières**172 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 67- charges exceptionnelles**10 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

022- dépenses imprévues**20 000 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

023- virement à la section d'investissement**1 328 536 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

042- opération d'ordre entre section**120 463 €**

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

- déficit reporté	683 113,00 €
- Opérations d'équipement	2 000 000 €
- restes à réaliser	437 483€

Détail des opérations d'équipement

102- acquisitions	192 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
103- extension cimetièrè	10 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
104- bâtiments communaux	806 500 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
105- complexe sportif	29 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
106- voirie et aménagements urbains	611 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
107- voirie rurale-forêt	20 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
108- éclairage public	307 400 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
115- Espace Multisports	100 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
116- Hameau des Joulanes	24 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	

Recettes de fonctionnement

Chapitre 013- atténuation de charges

330 000 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 70 – produits des services

80 000 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 73- impôts et taxes

3 572 460 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 74- dotations et participation

1 411 742 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 75- autres produits de gestion courante

160 000 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

Chapitre 76 – Produits financiers

50 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

77- produits exceptionnels

26 052 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 911 316 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre avec opérations.

Dépenses d'investissement

-16 – Emprunts et dettes assimilées

789 920 €

vote : exprimés 29

Pour : 23

Abstentions : 0

Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)

16 AVR. 2015

ARRIVÉE

Recettes d'investissement

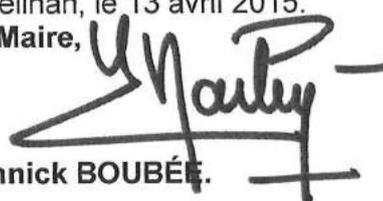
13-subventions d'investissements	420 000,00€
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
16- emprunt	400 000 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
10-dotations, fonds divers, réserves	1 339 214 €
Dont 1068- excédents de fonctionnement capitalisés	817 493 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
16-Restes à réaliser	303 103 €
021-virement de la section de fonction.	1 328 536 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
024- produits des cessions	0 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	
040- opérations d'ordre entre section	120 463 €
vote : exprimés 29	
Pour : 23	
Abstentions : 0	
Contre : 6 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat)	



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-22

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Transports Scolaires : compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget Transports Scolaires de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

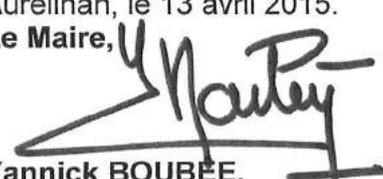
Abstentions : 0



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-23

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Transports Scolaires : compte administratif 2014

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	0.00	0.00	0.00	10 602,49	0.00	10 602,49
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	97 972,56	99 085,69	97 972,56	99 085,69
Totaux	0.00	0.00	97 972,56	109 688,18	97 972,56	109 688,18
Résultat de clôture	0.00	0.00	0,00	11 715,62	0,00	11 715,62
Restes à réaliser	0.00	0.00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	0.00	0.00	0,00	11 715,62	0,00	11 715,62
Résultats définitifs	0.00	0.00	0,00	11 715,62	0,00	11 715,62

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du

bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif du Budget Transports Scolaires.

Compte Administratif Budget Transports Scolaires exercice 2014: Vote du Conseil Municipal :

Exprimés : 28

Pour : 24

Contre : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Abstentions : 0



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-24

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

**Budget Transports Scolaires : Affectation des résultats
de l'exercice 2014**

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2014 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2014	0
2- Résultat d'investissement antérieur	0
3- Résultat cumulé	0
4-Restes à réaliser Dépenses	0
5-Restes à réaliser Recettes	0
6-Résultat cumulé	0

Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2014	1 113.13
2-Résultat de fonctionnement antérieur	10 602.49
3-Résultat cumulé	11 715.62
Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0 11 715.62
b/ résorption du déficit d'investissement	0
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	11 715.62
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	0
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	0
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	11 715.62
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Abstentions : 0



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-25

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Jean-Jacques PEYRAS, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Transports Scolaires : budget primitif 2015

Monsieur Zytynski, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe des Transports Scolaires pour 2015.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 94 715 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général 81 715 €

Exprimés : 29

Pour : 25

Abstentions : 0

Contre : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Chapitre 012- charges de personnel 13 000 €

Exprimés : 29

Pour : 25

Abstentions : 0

Contre : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)

Recettes de fonctionnement

Chapitre 70 – produits des services	5 000 €
Exprimés : 29	
Pour : 25	
Abstentions : 0	
Contre : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Chapitre 74- Subventions d'exploitation	78 000 €
Exprimés : 29	
Pour : 25	
Abstentions : 0	
Contre : 4 (M Lacabanne, M Boyrie, Mme Mazoué, Mme Lagarde)	
Résultat reporté	11 715 €



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-26

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Blanche Odin : compte de gestion 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire, délibérant,

- sur le compte de gestion de l'exercice 2014 du budget annexe Blanche Odin de Madame le Receveur,

Déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte de gestion du Receveur : approbation par le Conseil Municipal :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

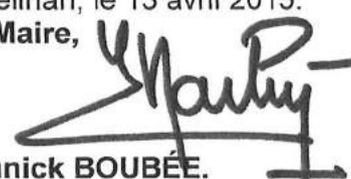
Abstentions : 0



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-27

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Blanche Odin : compte administratif 2014

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ALONSO délibérant sur le compte administratif pour l'année 2014 dressé par Monsieur Yannick BOUBÉE, Maire,

1°/ lui donne acte de la présentation du compte administratif,
lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
Résultats reportés	3 253,43	0,00	0,00	11 554,17	3 253,43	11 554,17
Opérations de l'exercice	3 385,53	3 253,43	1 571,59	8 569,05	4 957,12	11 822,48
Totaux	6 638,96	3 253,43	1 571,59	20 123,22	8 210,55	23 376,65
Résultat de clôture	3 385,53	0,00	0,00	18 551,63	0,00	15 166,10
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	3 385,53	0,00	0,00	18 551,63	0,00	15 166,10
Résultats définitifs	3 385,53	0,00	0,00	18 551,63	0,00	15 166,10

3°/ Constate, pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du receveur relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote du Conseil Municipal sur le compte administratif.

Compte Administratif Budget annexe Blanche Odin exercice 2014: Vote du conseil municipal :

Exprimés : 27

Pour : 23

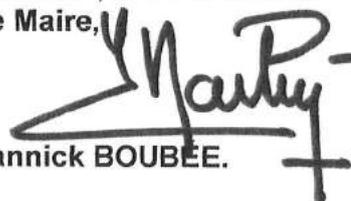
Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Abstentions : 0



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-28

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Blanche Odin : affectation des résultats de l'exercice 2014

Le Conseil Municipal d'AUREILHAN, prend acte des résultats de l'exercice 2014 et de leurs affectations.

Résultat d'investissement	€
1- Résultat de l'exercice 2014	- 132.10
2- Résultat d'investissement antérieur	- 3 253.43
3- Résultat cumulé	- 3 385.53
4-Restes à réaliser Dépenses	0
5-Restes à réaliser Recettes	0
6-Résultat cumulé	- 3 385.53
Résultat de fonctionnement	
1-Résultat de fonctionnement 2014	6 997.46
2-Résultat de fonctionnement antérieur	11 554.17
3-Résultat cumulé	18 551.63

Le conseil municipal décide des affectations suivantes :	
a/ affectation obligatoire d'un déficit de fonctionnement reste disponible	0 18 551.63
b/ résorption du déficit d'investissement	- 3 385.53
c/ affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement	0
d/ le solde est reporté en excédent de fonctionnement	15 166.10
Inscriptions au budget N+1	
Total à inscrire à la ligne budgétaire 001 : déficit d'investissement	3 385.53
Total à inscrire au compte 1068 (émission d'un titre de recette)	3 385.53
Total à inscrire à la ligne budgétaire 002 : Excédent de fonctionnement	15 166.10
Restes à réaliser en dépenses	0
Restes à réaliser en recettes	0

Vote :

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Abstentions : 0



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,

Yannick BOUÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-29

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Budget Blanche Odin : budget primitif 2015

Monsieur Zytynski, rapporteur présente à l'assemblée les propositions de dépenses et de recettes du budget annexe Blanche Odin pour 2015.

La section de fonctionnement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 23 766 € est soumise au vote du Conseil Municipal :

⇒ en dépenses au niveau des chapitres globalisés (011-012) et des autres chapitres ;

⇒ en recettes au niveau des chapitres globalisés (013) et des autres chapitres.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011- charges à caractère général 18 816 €

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Abstentions : 0

Chapitre 66 – charges financières 1 350 €

Exprimés : 29

Pour : 25

Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)

Abstentions : 0

Chapitre 023 – virement à la section d'investissement 3 600 €
Exprimés : 29
Pour : 25
Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)
Abstentions : 0

Recettes de fonctionnement

Chapitre 75- autres produits de gestion courante 8 600 €
Exprimés : 29
Pour : 25
Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)
Abstentions : 0

Résultat reporté : 15 166 €

La section d'investissement qui s'équilibre en recettes et en dépenses à € 995 € est soumise au vote du conseil municipal au niveau du chapitre.

Dépenses d'investissement

chapitre 16- Emprunts et dettes assimilées 3 600 €
Exprimés : 29
Pour : 25
Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)
Abstentions : 0

Déficit reporté 3 385 €

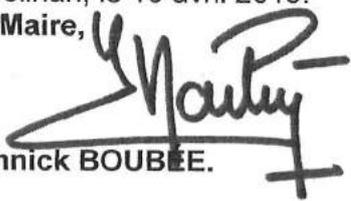
Recettes d'investissement

1068 – excédents fonctionnement 3 385 €
Exprimés : 29
Pour : 25
Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)
Abstentions : 0

021 – virement de la section de fonctionnement 3 600 €
Exprimés : 29
Pour : 25
Contre : 4 (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde)
Abstentions : 0



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-30

Date de la convocation : 02/04/2015
Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

**Renouvellement de la convention avec l'ASCA
pour le versement de la subvention communale**

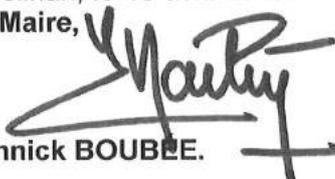
Monsieur PAHU, Maire-Adjoint, expose que conformément aux textes relatifs aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs, lorsque la subvention attribuée dépasse un montant annuel de 23 000 euros, la Commune doit conclure une convention avec l'association bénéficiaire, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention.

Monsieur PAHU propose au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec l'ASCA (cette convention est transmise en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention entre la Commune d'Aureilhan et l'ASCA pour l'exercice budgétaire 2015.



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-31

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

**Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour
l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques communaux**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques communaux et d'approuver le plan de financement ci-après.

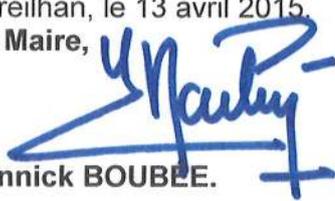
Désignation travaux	Estimatif des travaux hors taxes	Estimatif des travaux TTC	FINANCEMENT	Montant TTC
-Acquisition d'un tracteur pour les services techniques communaux	20 000,00 €	24 000,00 €	-Autofinancement Commune d'Aureilhan	14 000,00 €
			- Ministère de l'Intérieur (au titre de la réserve parlementaire de M. Jean GLAVANY, Député)	10 000,00 €
Total de l'opération	20 000,00 €	24 000,00 €	Total financement	24 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) :

- Accepte de procéder à l'acquisition d'un tracteur pour les services techniques communaux pour un montant hors taxes de 20 000 €.
- Approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jean GLAVANY, Député, d'un montant de 10 000 €.



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-32

Date de la convocation : 02/04/2015
Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

**Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire
pour l'aménagement de l'avenue de la Chartreuse**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire pour les travaux d'aménagement de l'avenue de la Chartreuse et d'approuver le plan de financement ci-après.

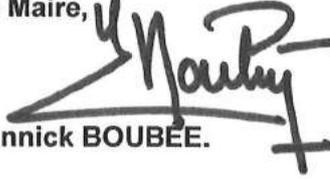
Désignation travaux	Estimatif des travaux hors taxes	Estimatif des travaux TTC	FINANCEMENT	Montant TTC
Aménagement de l'avenue de la Chartreuse	50 000,00 €	60 000,00 €	-Autofinancement Commune d'Aureilhan	40 000,00 €
			- Ministère de l'Intérieur (au titre de la réserve parlementaire de M. Jean GLAVANY, Député)	20 000,00 €
Total de l'opération	50 000,00 €	60 000,00 €	Total financement	60 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) :

- Accepte de procéder à la réalisation des travaux d'aménagement de l'avenue de la Chartreuse pour un montant hors taxes de 50 000 €.
- Approuve le plan de financement ci-dessus et sollicite une subvention du Ministère de l'Intérieur au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Jean GLAVANY, Député, d'un montant de 20 000 €.



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-33

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURLAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

**Demande d'aide auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne
pour le diagnostic des pratiques phytosanitaires de la Commune,
l'élaboration d'un projet d'amélioration et d'un plan de désherbage**

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la loi n°2014-110 du 6 février 2014 interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire d'utiliser certains produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

En conséquence, il convient de modifier les pratiques communales notamment de désherbage. Pour ce faire, un diagnostic des pratiques phytosanitaires de la Commune doit être réalisé pour permettre l'élaboration d'un projet d'amélioration et d'un plan de désherbage.

Monsieur ALONSO précise que cette étude préalable peut faire l'objet d'une aide de l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur maximum de 50 % et propose de solliciter cette aide.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour, deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) et quatre contre (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde) décide :

- **D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une aide de l'agence de l'eau Adour-Garonne à hauteur de 50 % pour le diagnostic des pratiques phytosanitaires de la Commune, l'élaboration d'un projet d'amélioration et d'un plan de désherbage ;**

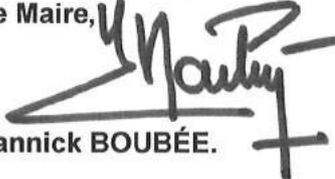
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.**



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-34

Date de la convocation : 02/04/2015
Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

**Mise en place du Compte Epargne Temps :
définition des règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion ainsi
que des modalités d'utilisation des droits**

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose qu'en application de la réglementation et à la demande des agents, un Compte Epargne Temps va être mis en place. Le Conseil Municipal doit définir les règles d'ouverture, de fonctionnement et de gestion ainsi que les modalités d'utilisation des droits. Madame JOANDET propose de les fixer comme précisé dans le règlement transmis en annexe.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif à l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires,

Vu le Décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État,

Vu le Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2004-878 du 26 août 2004 modifié relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu le Décret n°2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la circulaire n 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du compte épargne temps dans la fonction publique territoriale

Vu l'avis favorable des deux collèges du Comité Technique en date du 18 mars 2015,

Considérant qu'il convient de fixer les modalités d'application du Compte Epargne Temps dans la Collectivité,

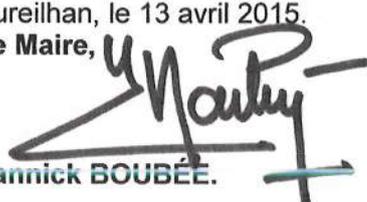
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'adopter le règlement du Compte Epargne Temps de la Commune d'Aureilhan comme défini en annexe à la présente.



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-35

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Ressources Humaines : suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 18/35^{ème} et création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 13/35^{ème}

Vu la loi du 26 janvier 1984,

Considérant les nécessités de service,

Attendu que le Conseil Municipal doit fixer la liste des emplois permanents à temps complet et non complet et leur durée hebdomadaire de travail, puisque la rémunération est calculée au prorata de la durée hebdomadaire réglementaire,

Vu l'avis favorable des deux collèges du Comité Technique en date du 18 mars 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales en date du 1^{er} avril 2015,

Sur proposition de Madame JOANDET,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide de modifier le tableau des emplois budgétaires par :

- la suppression d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 18/35^{ème}
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal 2^{ème} classe à 13/35^{ème}.

P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-36

Date de la convocation : 02/04/2015
Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

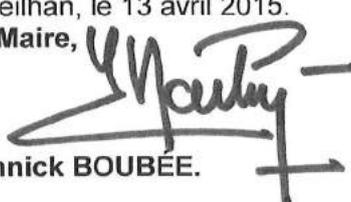
**Ressources Humaines : création d'un emploi d'adjoint technique
2^{ème} classe à temps complet**

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose qu'il est nécessaire de renforcer les services du restaurant scolaire et propose de recruter un adjoint technique 2^{ème} classe et de créer le poste en conséquence. La Commission Affaires Générales réunie le 1^{er} avril 2015 a émis un avis favorable à cette création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et six abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) autorise Monsieur le Maire à créer un emploi d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2015.



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-37

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURLAT, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Ressources Humaines : création d'un poste d'emploi d'avenir

Madame JOANDET, Maire-Adjoint, expose que les Services Techniques ont actuellement besoin d'un agent pour le service bâtiments. Elle propose de recruter un agent dans le cadre des emplois d'avenir pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et dont la rémunération serait prise en charge à hauteur de 75% par l'Etat. La Commission Affaires Générales réunie le 1^{er} avril 2015 a émis un avis favorable à cette création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour et six abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde, M Lapalisse, Mme Mauhourat) autorise Monsieur le Maire à créer un poste en emploi d'avenir pour une durée de trois ans à 35 heures hebdomadaires.

P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-38

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Ressources Humaines : création d'un poste de collaborateur de cabinet

Madame JOANDET, Maire-Adjointe, expose qu'en application de l'article 110 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les Communes peuvent décider de recruter un collaborateur de cabinet. Elle précise que cet emploi de cabinet doit être créé par délibération du Conseil Municipal et propose de délibérer en ce sens.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 110,

Vu le décret n°87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Affaires Générales réunie le 1^{er} avril 2015,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 23 voix pour, quatre abstentions (M Lacabanne, Mme Mazoué, M Boyrie, Mme Lagarde) et deux contre (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- **d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire le recrutement d'un collaborateur de cabinet.**

Conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n°87-1004 précité le montant de ces crédits sera déterminé de façon à ce que :

- **d'une part la rémunération de l'éventuel collaborateur de cabinet du Maire ne puisse excéder 90% de celle afférente à l'indice terminal de traitement du fonctionnaire titulaire du grade le plus élevé de la Commune.**

- d'autre part le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90% du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus)
- que ces crédits seront prévus pour la durée du mandat du Maire.



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.
Le Maire,

Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-39

Date de la convocation : 02/04/2015
Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

**Groupement de commandes pour la prestation de fourrière animale :
désignation des représentants de la Commune
à la Commission d'Appel d'Offres du groupement**

Madame GASQUET, Maire-Adjoint rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 11 mars 2015, il a été décidé l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour la prestation de fourrière animale. Elle précise qu'il est nécessaire de désigner deux représentants de la Commune d'Aureilhan à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, un titulaire et un suppléant.

Madame GASQUET propose de désigner les personnes suivantes : Madame Simone GASQUET, en qualité de titulaire, et Madame Anna MECA, en qualité de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux abstentions (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide de désigner Madame GASQUET en qualité de titulaire, et Madame MECA, en qualité de suppléant, représentant la Commune d'Aureilhan à la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes pour la prestation de fourrière animale.

P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-40

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Signature de la convention d'occupation des écoles

Madame FAVERON, Maire-Adjointe, expose au Conseil Municipal les éléments suivants.

VU le Code de l'Education, et notamment son article L.212-15 relatif à l'utilisation des locaux scolaires,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2121-29,

Considérant que Monsieur le Maire peut utiliser les locaux scolaires implantés dans la Commune pour l'organisation d'activités culturelles, sportives, sociales ou socio-éducatives,

Considérant que ces activités peuvent être organisées soit par la Commune, soit par des personnes physiques ou morales,

Considérant que dans le cadre des temps d'activités périscolaires et des accueils de loisirs, il convient de mettre à disposition des locaux scolaires,

Considérant que l'utilisation de ces locaux est conditionnée à la signature d'une convention précisant les modalités de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition des locaux des cinq écoles.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.



P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,

Yannick BOUBÉE.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-41

Date de la convocation : 02/04/2015
Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjointes, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

**Groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement
d'électricité : adhésion et signature du marché**

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose qu'afin de satisfaire leurs besoins en énergie, les collectivités territoriales peuvent choisir leur fournisseur d'électricité depuis le 1er juillet 2004 auprès de fournisseurs agréés par la Commission de Régulation de l'Energie.

La sélection du fournisseur d'électricité peut se faire de manière isolée ou par l'adhésion à un groupement de commandes. La mise en place d'un groupement de commandes permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, de tirer parti des meilleures opportunités de prix et de services associés, du fait de cette dynamique concurrentielle.

C'est dans cette optique que le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, le Conseil Général des Hautes-Pyrénées et la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes créent un groupement de commandes dont ils seront les membres fondateurs.

Le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées (SDE65) sera le coordonnateur du groupement de commandes. La Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes sera le coordonnateur du recensement des besoins pour ses points de livraison d'électricité et ceux de ses communes membres.

Ce groupement vise également à accompagner les communes vis-à-vis des évolutions réglementaires définies dans **la loi du 7 décembre 2010 sur la nouvelle organisation**

du marché de l'électricité. Les « consommateurs finals non domestiques » bénéficiant encore des tarifs réglementés de vente d'électricité ne sont plus éligibles à ces tarifs à partir du 31 décembre 2015 pour les tarifs jaune et vert.

La création du groupement de commandes a pour objet l'acheminement et la fourniture d'électricité à destination des équipements desservis en tarif jaune, tarif vert et tarif bleu éclairage public. Les structures souhaitant adhérer au groupement de commandes du SDE65 doivent se déclarer avant le 15 mai 2015.

Monsieur ZYTYNSKI propose d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.5111-4 et les articles L.5216-1 et suivants,

Vu le Code des marchés publics et notamment l'article 8,

Vu l'article 23b de la Directive Électricité n° 2003/54/CE du 26 juin 2003 prévoyant l'ouverture au secteur concurrentiel de la fourniture d'électricité à compter du 1er juillet 2004,

Vu la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières,

Vu la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu la loi n°2014-344, article 25, du 17 mars 2014 relative à la consommation,

Vu le décret n° 2004-597 du 23 juin 2004 relatif à l'éligibilité des consommateurs d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 26 voix pour, une abstention (M Rivière) et deux contre (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide:

- d'approuver l'adhésion de la Commune au groupement de commandes porté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées afin d'assurer la fourniture et l'acheminement d'électricité dont la convention est jointe à la présente délibération.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Maire-Adjoint, à signer la convention à intervenir.

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement le 1er Maire-Adjoint, à signer le marché de fourniture et d'acheminement d'électricité à intervenir et tout document afférent à cette délibération.

P.C.C.

Aureilhan, le 13 avril 2015.

Le Maire,



Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-42

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoints, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Syndicat Départemental d'Energie : travaux de mise en conformité des armoires d'éclairage public avec mise en place d'horloges astronomiques

Monsieur ALONSO, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal que la Commune a été retenue pour l'année 2015 sur le programme « Eclairage public » arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées pour les travaux de mise en conformité des armoires de commande d'éclairage public avec mise en place d'horloges astronomiques.

Le financement des travaux est assuré de la façon suivante :

Récupération TVA	6 000.00 €
Participation de la Commune (Fonds Libres)	30 000.00 €
Total	36 000.00 €

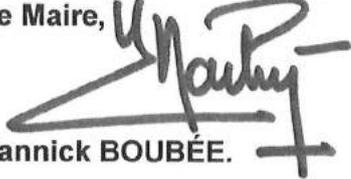
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- **D'approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,**
- **De s'engager à garantir la somme de 30 000 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les crédits prévus au budget.**

- Précise que la contribution définitive de la Commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Commune.



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 9 avril 2015

Délibération n° 2015-43

Date de la convocation : 02/04/2015

Date de la publication : 13/04/2015

PRESENTS : Yannick BOUBÉE, Maire, Emmanuel ALONSO, Simone GASQUET, Claude PAHU, Jocelyne JOANDET, Christian ZYTYNSKI, Virginie FAVERON, Daniel LARREGOLA, Maires-Adjoint, Daniel RIVIERE, Albert LASBATS, Philippe ZANCHETTA, Yves CARRIÉ, Nicole CASTELLA, Pascale MAZOUAT, Suzan DUCASSE, Anna MECA, Olivier ESCOT-SEP, Sylvain RULL, Sandra BOCK, André BOYRIE, Françoise MAZOUÉ, Jean-Marc LACABANNE, Myriam LAGARDE, Jacques LAPALISSE, Audrey MAUHOURET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Isabelle CHEDEVILLE, Maire-Adjointe, Jean-Jacques PEYRAS, Maria Begonia GRACIA, Chantal BADENCO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : Isabelle CHEDEVILLE (pouvoir à Emmanuel ALONSO), Jean-Jacques PEYRAS (pouvoir à Yannick BOUBÉE), Maria Begonia GRACIA (pouvoir à Daniel LARREGOLA), Chantal BADENCO (pouvoir à Simone GASQUET).

Secrétaire de séance : Sylvain RULL.

Signature du Contrat de Ville 2015-2020

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, rappelle que par délibération en date du 12 février 2015 le Conseil Municipal avait approuvé le contrat de ville du Grand Tarbes 2015-2020 et avait autorisé Monsieur le Maire à le signer.

Il précise que des modifications sont intervenues dans ce contrat de ville pour intégrer la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations. Par conséquent, il convient de rapporter la délibération en date du 12 février 2015, de délibérer à nouveau sur le contrat de ville du Grand Tarbes tel que modifié et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Monsieur ZYTYNSKI, Maire-Adjoint, expose que les contrats de ville de nouvelle génération succèdent à compter de 2015 aux contrats urbains de cohésion sociale. Ils constituent le cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée.

L'article 6 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel.

Le contrat de ville 2015 / 2020 décline les nouvelles orientations de la politique de la ville pour le Grand Tarbes, en s'appuyant sur le bilan 2007 / 2014 du contrat urbain de cohésion sociale.

Les territoires de Tarbes Est, Tarbes Ouest et Tarbes Nord bénéficieront d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun ainsi que des crédits spécifiques de la politique de la ville de l'Etat et des collectivités locales (gérés par le GIP Politique de la ville Grand Tarbes et Lourdes). Le quartier des Cèdres / Arreous / Courreous n'est

plus identifié comme quartier prioritaire : avec environ 550 habitants, il se situe en effet en deçà du seuil de 1000 habitants fixé par l'Etat. Cependant, les différents indicateurs de précarité amènent à maintenir une veille et à accompagner ce quartier en pleine évolution. C'est pourquoi, la Commune bénéficiera d'une mobilisation renforcée des moyens de droit commun et, de manière subsidiaire, de crédits spécifiques de la politique de la ville, hors financement Etat (gérés par le GIP Politique de la ville Grand Tarbes et Lourdes).

Le contrat de ville est un contrat cadre, reprenant les constats et développant les enjeux et objectifs opérationnels. Il mobilise les partenaires et les financements afin d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers à travers la définition d'objectifs stratégiques et un plan d'actions.

Il est décliné en suivant les axes définis par l'Etat dans la circulaire du 15 octobre 2014 :

- Cadre de vie et renouvellement urbain,
- Emploi et développement économique (dont économie sociale et solidaire),
- Cohésion sociale,
- Priorités transversales : intégration et lutte contre les discriminations, égalité hommes / femmes, participation des habitants, jeunesse.

Un plan d'actions annuel sera élaboré, permettant de préciser de manière concrète les actions prévues pour chaque objectif.

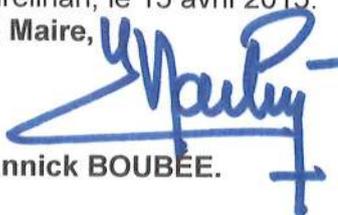
Monsieur ZYTYNSKI propose au Conseil Municipal de rapporter la délibération n°2015-08 en date du 12 février 2015, de bien vouloir approuver le Contrat de Ville du Grand Tarbes 2015/2020 tel que modifié et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de 27 voix pour et deux contre (M Lapalisse, Mme Mauhourat) décide :

- **de rapporter la délibération n° 2015-08 en date du 12 février 2015,**
- **d'approuver le Contrat de Ville du Grand Tarbes 2015/2020 tel que modifié,**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**



P.C.C.
Aureilhan, le 13 avril 2015.
Le Maire,


Yannick BOUBÉE.